



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement de la migraine par immunothérapie

Question écrite n° 22885

Texte de la question

M. Julien Borowczyk souhaite attirer l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les traitements en immunothérapie de la migraine. La migraine est une maladie génétique chronique qui fonctionne par crises. Souvent négligée par l'entourage de la personne qui en souffre, cette maladie nuit au développement social et professionnel, et isole. 8 millions de Français connaissent régulièrement des douleurs dues à la migraine. La fédération française de neurologie (FFN) estime à près de 20 millions le nombre de journées de travail qui sont perdues à cause de la migraine. Cette maladie, qui touche trois fois plus de femmes que d'hommes, est souvent traitée par des médicaments peu efficaces, aux effets secondaires nombreux. Pour autant, des études canadiennes ont prouvé l'intérêt de l'immunothérapie. En effet, les injections d'anticorps de synthèse bloquent l'action de la protéine jouant un rôle important dans la genèse de la crise de migraine en se fixant sur le récepteur de cette molécule. Ces injections n'induisent pas d'effets secondaires et pourraient traiter les problèmes de migraine les plus poussés et dont les crises sont récurrentes. Il semblerait donc intéressant, au vu de la proportion de personnes concernées par cette maladie, d'autoriser l'introduction de cette classe thérapeutique en France en autorisation temporaire d'utilisation (ATU) puis, en permettant, avec des résultats vertueux, le remboursement de ces thérapies qui amélioreront le quotidien de beaucoup de Français. Il souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22885

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2019](#), page 8163

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)